



XVII Festival International de Danse Contemporaine des Iles Canaries
XVII International Contemporary Dance Festival Of The Canary Islands

17MASDANZA **XVII FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES CANARIES**

BASES DU CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE

BASES

La Conseil Municipal de Culture de la Mairie de San Bartolomé de Tirajana convoque le **XVII Concours Chorégraphique**, dans le cadre du **17MASDANZA FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ILES CANARIES**, qui aura lieu du 20 au 27 octobre 2012 à Maspalomas - Gran Canaria (Iles Canaries), Espagne.

1. PRIX

Premier prix : 3.000 Euros.

Prix du public : 1.000 Euros.

Prix à l'interprète le plus brillant * : 1.000 Euros.

* Ces prix sont uniques et valables tant pour le Concours Chorégraphique comme pour le Concours de Solos.

2. PRIX SPÉCIAUX

La participation des gagnants dans les programmes de l'Organisation est gérée par cette dernière avec des programmeurs et des festivals nationaux et internationaux. Dans tous les cas, le programmeur pourra choisir la/les pièce/s qui conviendra/ont le mieux à ses intérêts.

3. BASES DE PARTICIPATION

La participation est accessible à des chorégraphes de toute nationalité. Des pièces originales ou créées et étrennées à partir du **1^{er} janvier 2010** pourront participer.

Pour la première fois, MASDANZA inclura les duos dans le concours, et les pièces chorégraphiques devront disposer d'un minimum de DEUX (2) danseurs et d'un maximum de CINQ (5).

La durée de l'œuvre ne pourra être inférieure à DIX minutes NI dépasser les QUINZE.

Les chorégraphies qui ne respectent pas ces temps sont exposées à être éliminées.

La sélection pour le Concours Chorégraphique qu'effectuera un comité spécial, se déroulera de la manière suivante :

Les intéressés enverront un vidéo DVD (PAL, Système Européen) avec l'enregistrement de l'œuvre complète (sans coupure et en plan général fixe) avec la totalité de ses interprètes.

Cet enregistrement devra contenir la pièce définitive et tous ses éléments scénographiques.



XVII Festival International de Danse Contemporaine des Iles Canaries
XVII International Contemporary Dance Festival Of The Canary Islands

Tout enregistrement qui ne présente pas de bonnes conditions pour son visionnage pourra être refusé.

Une fois la sélection effectuée, il ne sera admis aucun changement dans la structure de base de la chorégraphie ni dans la mise en scène utilisée.

L'Organisation gardera toutes les vidéos présentées pour sa base de documentation.

L'Organisation couvrira les frais de logement de tous les participants et aidera chaque groupe choisi avec une bourse de voyage, en accord avec les quantités suivantes, en fonction du lieu d'origine:

| | |
|--|--------|
| - Iles Canaries (sauf Gran Canaria): | 300€ |
| - Europe (Espagne péninsulaire, Îles Baléares, et Ceuta et Melilla inclus) : | 800€ |
| - Reste du monde : | 1.200€ |

Note Importante: *La bourse de voyage représente une quantité fixée pour chaque groupe comme aide pour l'achat des billets, transfert au festival ; il s'agit d'une quantité par groupe, non par personne qui participe. Toute situation spéciale à ce sujet sera résolue par MASDANZA en dernier ressort.*

La période de réception de toute la documentation est : du **17 avril au 30 juin 2012** (date du cachet oblitérateur).

L'Organisation notifiera le résultat de la sélection à partir du **23 juillet 2012**.

Les Gagnants du **Concours Chorégraphique** ne pourront pas se présenter à la même catégorie l'année suivante. Mais ils pourront le faire au Concours de Solos.

4. JURY

Le Jury sera composé de professionnels et d'experts nationaux et internationaux des arts scéniques, et se réservera le droit de déclarer certain prix sans Lauréat (sauf le Prix du Public).

Dans le cas où le Jury considèrerait la possibilité de donner un prix ex aequo, son montant se divisera entre les pièces considérées.

Le Jury et le Comité de Sélection se baseront sur les critères d'évaluation suivants pour les chorégraphies participantes : originalité, capacité d'invention, innovation et risque dans la proposition, réalisation des idées chorégraphiques, maniement du langage chorégraphique et de la danse, utilisation de l'espace scénique et de ses éléments, et utilisation de la musique.

5. DÉLAIS ET CONDITIONS

Tous les groupes choisis pour prendre part au **17MASDANZA** devront confirmer leur assistance au Festival dans les cinq jours suivant la réception de cette communication, en s'exposant à être éliminés s'ils dépassent ce délai.

Chaque groupe apportera un régisseur ou technicien qui devra être dans la cabine avec le technicien du Festival, pour se charger de donner les instructions d'illumination (cues) et de s'occuper du son de sa pièce.



XVII Festival International de Danse Contemporaine des Iles Canaries
XVII International Contemporary Dance Festival Of The Canary Islands

Pour cause des limitations techniques, d'espace et de temps, les effets d'illumination et la mise en scène doivent être minimales. Les éléments scénographiques devront pouvoir être immédiatement placés, en évitant des éléments de grandes dimensions ou d'installation compliquée. De la même manière, ce matériel devra être fourni et être transporté par les participants eux-mêmes.

Pour cause des limitations spécifiques du théâtre, aucun élément ne pourra être accroché aux barres ni au fond.

Aucune pièce dans laquelle de l'eau sera renversée ou d'autres liquides utilisés, ne sera admise, pas plus que celle où des éléments dont le nettoyage interfèrera le rythme du programme.

L'Organisation ne se responsabilisera d'aucuns dommages physiques ou matériels soufferts ou causés par les participants pendant le Festival, y compris perte ou vol d'objets personnels.

Les chorégraphies gagnantes seront toujours annoncées dans des programmes, dans la presse, sur affiches, etc, comme « **Prix du concours Chorégraphique 17MASDANZA (XVII Festival International de Danse Contemporaine des Iles Canaries)** ».

Les participants/es exemptent expressément à MASDANZA, Festival International de Danse Contemporaine des Iles Canaries, de toute obligation envers toute Société Gestionnaire de Droits, en assumant toute obligation que leur activité pourrait produire devant ces Sociétés.

Les auteurs des chorégraphies qui participent céderont à l'Organisation les droits d'image, d'enregistrement et d'émission audio-visuelle de ces dernières, dont les fins seront exclusivement informatives, révélatrices et culturelles.

Tous les prix avec dotation économique seront soumis aux retenues que stipule la législation en vigueur.

La Direction de MASDANZA sera chargée de résoudre en dernier ressort tout thème qui n'est pas repris dans les présentes bases.

La participation à **17MASDANZA, FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ILES CANARIES** suppose la pleine acceptation de ces bases.

6. DOCUMENTATION À PRÉSENTER

Fiche d'inscription dûment complétée. Cliquer dans le lien suivant, s'il vous plaît, remplir la fiche et l'imprimer :

[**FICHE D'INSCRIPCIÓN \(.pdf\)**](#)

Vidéo DVD (PAL, Système Européen) avec l'œuvre complète et définitive, qui devra être parfaitement identifiée tant sur la couverture que à l'intérieur, avec le titre de la pièce et l'auteur.

Curriculum vitae et photographie du chorégraphe.

Brève synopsis de la pièce. Étant donné la projection internationale du Festival, nous demandons que nous soit envoyée la synopsis traduite à l'anglais, pour nous assurer ainsi de sa correcte interprétation.



XVII Festival International de Danse Contemporaine des Iles Canaries
XVII International Contemporary Dance Festival Of The Canary Islands

Facultatif : Matériel informatif sur la pièce et l'auteur (photos, affiches, presse).

Note : À effets douaniers, nous conseillons de mettre à l'envoi une valeur commerciale (symbolique) inférieure à 3 euros et de notifier qu'il s'agit de matériel dont le contenu est exclusivement culturel. De toute manière, le participant est responsable de prévoir et de liquider tous frais qui pourraient dériver de ces effets.

INFORMATION TECHNIQUE : Le lien suivant contient de l'information **IMPORTANT** pour les participants choisis pour prendre part au Concours Chorégraphique. S'il vous plaît, cliquer sur ce lien, sélectionner l'information et imprimer :

[CONDITIONS TECHNIQUES POUR LES GROUPES \(.pdf\)](#)

Toute la documentation devra être envoyée avant le **30 juin 2012** a:

17MASDANZA - CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE
Calle San Diego de Alcalá, 14 - 15
35001 Las Palmas de Gran Canaria
(Islas Canarias) ESPAÑA
Tél : (0034) 928 369 004
Fax : (0034) 928 370 749
E-Mail : info@masdanza.com
Web : www.masdanza.com